

## AMITIE-NATURE : RAPPORT FINANCIER Exercice 2022-2023

Le résultat du club sur l'exercice 2022-2023 est positif de 366,44 € contre 147,31 € sur l'exercice 2021-2022.

Détaillons maintenant les recettes et dépenses qui expliquent ce résultat.

Les recettes importantes de cet exercice sont dues essentiellement à :

- Sainte City Run : 700 €
- Bourse aux Skis : 300 € (288,71 € pour être précis)
- Nos produits financiers sur nos placements : 370 € (372,31 €)
- Nos produits sur les ventes de licences : 865 €. Attention, pour ce dernier poste nous avons bénéficié de 10 licences gratuites de la FFRP et de la licence annuelle non payée du fait que c'était notre première année d'affiliation à la FFRP. Si cela n'avait pas été le cas, nous n'aurions gagné que 525,00 € sur la vente de licence.
- Subvention de la Ville de Saint-Etienne : 100 € ( contre 470 € les 2 dernières années). Pour information, ces 100 € seront versés effectivement sur l'exercice 2023-2024 mais je les ai comptabilisés sur cet exercice car ils dépendent de celui-ci. Nous n'avons eu que 100 € et même nous aurions dû rien avoir.

La subvention qui avait été votée pour notre club était de 86 € et en dessous de 100 €, la ville ne verse rien. Toutefois suite à nos relances afin de savoir pourquoi nous n'avions pas de subventions, il nous a quand même été attribué 100 € par Madame MASSON du fait aussi que certaines associations n'avaient pas déposées de demandes et qu'il restait donc un reliquat d'argent à la Ville d'où ce versement que nous allons avoir.

Les critères pour lesquels nous n'avions pas eus de subventions sont liés à notre nombre d'adhérents qui a chuté avec la perte d'environ 40 adhérents de la Base et la baisse des subventions en général.

Dernière précision : si nous avons quand même eu une subvention la première année où nous n'avions plus les adhérents de la Base, c'est que nous étions encore en période « COVID » et que la Municipalité avait décidé de continuer à verser les mêmes subventions que les années précédentes pour aider les associations. Les critères d'attribution de subvention pouvant évoluer, nous déposerons quand même une demande pour l'année 2023-2024 en précisant que la baisse du nombre de nos adhérents n'est pas vraiment lié à nous vu que c'est l'EDF qui a décidé d'arrêter leur Convention.

Concernant nos dépenses :

La plus importante a été celle concernant l'achat de T SHIRTS pour tous les adhérents du club pour un montant de 832,00 €.

Cette dépense importante pour notre club a été décidée du fait de l'engagement d'un grand nombre de nos adhérents dans les différentes manifestations organisées par notre club (Sainte City Run et Bourse aux skis) mais aussi organisation de randonnées et ce depuis plusieurs années. Il nous est donc apparu justifié de récompenser cet engagement

La seconde dépense la plus importante est aussi liée directement aux adhérents puisqu'il s'agit de dépenses prises en charge par le club correspondant à quelques apéritifs divers lors de certaines randonnées mais surtout à nos « pots » lors de notre Assemblée Générale, des vœux de début d'année avec le « tirage des Rois » et enfin de notre pique-nique annuel de Juin marquant le début de l'été et les vacances.

Son montant s'élève à 402,00 €

Après ces deux dépenses variables que nous pouvons donc ajuster à l'avenir en plus ou en moins, nous avons aussi des dépenses fixes qui, elles, ne sont pas liées directement à l'activité du club et du nombre d'adhérents. Il s'agit principalement :

- De l'assurance : 276 €
- Du tirage des programmes : 203,00 €
- Téléphone : 100 €
- Abonnement bancaire internet et frais bancaires : 75 €
- Cotisations OMMS et Abonnement pour notre site internet : 83 €

L'ensemble de ces frais fixes représente un montant de 737 €

Donc au total nous avons eu pour 2.235 € de recettes contre 1.971 € de dépenses d'où les 264 € de bénéfices. (266,44 € exactement)

Pour l'exercice en cours, il est important de noter que nous aurons moins de recettes car, ne faisant pas la Bourse aux skis puisque cette année c'est le Club Alpin qui l'a fait, c'est déjà 300 € de moins et comme mentionné précédemment, notre gain sur les ventes de licences va diminuer de 340 € vu que nous ne bénéficierons plus de la remise sur licences et cotisations de la FFRP. En contrepartie, nous n'aurons pas la dépenses des achats de T SHIRTS.

En conclusion, notre résultat d'exploitation de l'année prochaine devrait rester légèrement positif et à peu près du même montant si aucun évènement exceptionnel arrive mais aussi que notre participation à la Sainte City Run nous rapporte une somme similaire à cet exercice et que le nombre de nos adhérents restent stables.

A ce jour, et si nous n'avons plus la subvention de la ville, c'est notre participation à la Sainte City Run qui nous permet d'engranger un résultat positif. Aussi, il est important que beaucoup de nos adhérents y participent en tant que bénévoles.

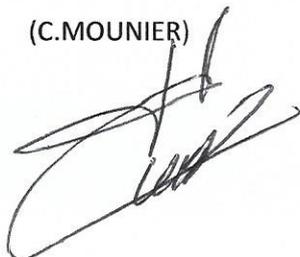
Je rappelle que la participation donnée à notre Club par la société organisatrice de la Sainté City Run est de 20 € par adhérent.

J'ai maintenant terminé ce rapport financier et je tiens à vous préciser que le compte de résultat et le bilan ont été préalablement présenté aux Membres du Bureau.

Toutefois, je tiens à la disposition de ceux qui le souhaitent ce compte de Résultat et ce bilan.

Le Trésorier.

(C.MOUNIER)



<p><b>AMITIE - NATURE</b> 4 Boulevard Robert Maurice 42100 SAINT-ETIENNE Tel: 07 86 40 29 98 amitie.nature42@gmail.com Siret: 441 447 968 00021 N°Prefecture : W423001490</p>
---